

Nombre de membres afférents au Conseil : 11
Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents à la séance : 9
Date de la convocation : 27 mars 2018

L'an deux mil dix-huit et le 07 avril, les membres du Conseil Municipal de Cruzille, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la Présidence de Monsieur Gilles CHARPY-PUGET, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Bernard MOINE, Armelle CHAPUIS, Karine RATTEZ, Maxime RENARD, Lionel CHEVALIER, Christophe POINT, Thibault GUILLEMAUD, Sandrine DUTARTRE,

Excusés : M. Cédric CREMONA

Objet : Compte-rendu de la réunion du conseil municipal

Le procès-verbal de la réunion du 10 février 2018 est lu et adopté à l'unanimité.

Démission d'un Conseiller Municipal :

M. Le Maire donne lecture du courrier de M. Baldassini Jean-Christophe qui présente sa démission au Conseil Municipal de Cruzille suite à son changement de domiciliation.

Compte administratif 2017 :

Le Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MOINE Bernard, 1^{er} Adjoint au Maire, approuve, à l'unanimité des votants (Monsieur le Maire, sorti, ne prend pas part au vote) le compte administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2017, présenté par Monsieur MOINE Bernard, qui fait apparaître les résultats suivants :

Section fonctionnement :

Dépenses :	207 129,30 €
Recettes :	236 199,85 €
Résultat fonctionnement 2017 :	29 070,55 €

Section Investissement :

Dépenses :	28 235,39 €
Recettes :	61 055,97 €
Résultat d'investissement 2017 :	32 820,58 €

Compte de gestion 2017 du budget de la commune :

Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017, considérant que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2017 de Madame le Receveur concordent avec le compte administratif approuvé, à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2017 du budget de la commune de Cruzille.

Affectation des résultats 2017 du budget principal de la commune :

Le Conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 du budget de la commune, décide d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé de 2016 et 2017 comme suit :

- Résultat reporté en fonctionnement (002) : 71 774,27 €
- Résultat reporté en Investissement (001) : 2 831,88 €

Adoption du budget 2018 de la commune :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité adopte le budget primitif par chapitre et par nature, qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour chaque section, comme suit :

- Section Fonctionnement : 290 131 €
- Section Investissement : 204 760 €

Fixation du taux des taxes locales 2018 :

Suite à la baisse de la dotation nationale de péréquation, le Maire propose une augmentation de 2 % des taux. Le Conseil Municipal après avoir délibéré (à 7 voix pour, 1 abstention, 1 contre (qui propose une augmentation de 1%)) décide d'augmenter les taxes locales de 2 % et fixe les taux suivants :

Taxe d'habitation	:	16,01 % (+ 1,24)
Taxe foncière (bâti)	:	12,54 % (+ 2,98)
Taxe foncière (non bâti)	:	35,72 % (+ 1,24)

Le Maire informe que la taxe des ordures ménagères baissera en 2018.

Délibérations diverses :

Transfert en pleine propriété terrains zone Préty :

Le Conseil Municipal donne son accord pour autoriser la Communauté de Communes à acquérir les terrains de la zone d'activité économique de Préty cadastrés ZD 240 265 ; 274 ; 275 ; 273 ; 270 ; 271 ; 269 d'une superficie totale de 23 074 m² pour un montant de 55 625 € outre TVA et pour autoriser la Présidente avec faculté de se substituer tout membre du conseil communautaire à signer les actes relatifs au transfert en pleine propriété des biens concernés.

Point sur les commissions :

- Communication : M. Renard explique que la nouvelle interface du site internet n'est pas facile d'utilisation et que l'apparence et l'ergonomie du site sont décevantes. Des améliorations sont possibles mais le paramétrage est très complexe.

- Environnement et cadre de vie : Mme Dutartre présente sa démission en tant que responsable de la commission, une réunion aura lieu prochainement afin de faire le bilan sur ces 3 années écoulées. Il est proposé à Christophe Point de reprendre la commission.

- Bâtiment : Mme Rattiez explique que deux demandes de subvention ont été instruites (DETR – Appel à Projet)

Dès l'avis de l'ABF le dossier de déclaration préalable sera déposé pour un éventuel début des travaux en septembre. Réhabilitation du local à côté du four à pain : en corvée sur la base du volontariat pour la réfection du plancher et du plafond, ainsi que des fenêtres. Les matériaux seront pris en charge par la commune.

- Voirie : divers travaux sont prévus en 2018 sur le chemin des Rosiers, le chemin du Bois de Buis, reprise de la grille chemin des Ecoliers et pose de tuyaux à Sagy. Des devis seront demandés prochainement.

- Associations : Mme Chapuis donne lecture d'un courrier de M. Cremona absent : Cruzille patrimoine a programmé une journée de pain le 12 avril avec les enfants de l'IME et une autre le 26 mai lors de l'AG de Cruzille Patrimoine pour l'association Le réveil des Combes. Le 5 mai randonnée des cadoles de Martailly départ à 9h30 devant le Club. Le foot reprendra dès que le temps le permettra.

Questions diverses :

- ✓ Rallye des Vins : 17 juin 2018.
- ✓ Le repas du village aura lieu le 2 juin ou le 9 juin.
- ✓ M. le Maire donne lecture d'un mail de Melle Mélisse Metery Dutarte demandant la mise en place d'une médiathèque associative. Le logement de la mairie envisagé n'est pas adapté pour un tel projet.
- ✓ Achat de petit matériel pour le cantonnier. (tronçonneuse et tondeuse) : 826 € TTC
- ✓ Formation autorisation de conduite du tracteur pour l'employé communal : 660 € TTC
- ✓ Un courrier sera adressé aux propriétaires de la route de Fragnes leur demandant de couper leur arbres en bordure de route afin de pouvoir remettre celle-ci en état.
- ✓ PLUI : une première réunion a eu lieu le jeudi 5 avril à Montbellet. Le conseil se réunira prochainement afin de faire le point sur ce dossier.
- ✓ Fusion des communes : une réunion de réflexion est prévue le 25 avril à 18h à Bissy la Mâconnaise.
- ✓ M. Le Maire donne lecture du courrier d'une association sportive Rallye Auto Service, non communale, pour des essais sur la route de Fragnes. Cette association propose un don de 200 €. Le Conseil Municipal se prononce contre.

Le Maire,
Gilles CHARPY-PUGET